

Transports—Loi

Pour assurer à tous les Canadiens—où qu'ils vivent—ainsi qu'à leur communauté une possibilité supplémentaire de prendre en main leur développement économique et régional, la prochaine politique des transports devra mettre l'accent sur la concurrence entre les divers moyens de transport et entre les concurrents d'un même mode de transport. C'est ce que notre réforme propose. Pourtant, monsieur le Président, il se trouve encore des gens qui continuent à nier cette évidence, qui voudraient que l'on maintienne le *statu quo*, qui désirent fermement laisser les choses telles qu'elles sont présentement. Demandons-nous s'il est normal, dans un pays comme le nôtre, très dépendant des réseaux de transport, que les consommateurs, les entrepreneurs, les passagers n'aient pas toujours le choix de décider lequel des transporteurs lui donnera le meilleur service au meilleur prix.

Les retombées de nos réformes en matière de transport sur le développement économique dans les régions seront nombreuses, monsieur le Président, et dans beaucoup de cas, immédiates. En libérant les utilisateurs des réseaux de transport de toute une série de contraintes, nous visons à encourager les Canadiens les plus entreprenants à aller de l'avant dans la création de nouveaux emplois, dans la production de biens de consommation à des prix concurrentiels.

La fixation des prix des biens de consommation courants, entre autres, est intimement liée aux prix du transport ici au Canada. Restreindre par une réglementation inadaptée aux nouvelles réalités l'accès à différents moyens de transport, à la libre négociation des tarifs, ne peut être que nocif au développement économique et social de notre pays. Il faut que l'utilisateur puisse une fois pour toutes être libéré des contraintes et des obstacles, par la mobilité de tous. Vous connaissez mon attachement profond à la cause des personnes handicapées. Il faut que ces citoyens soient capables de recevoir les mêmes services que tous les autres citoyens de notre pays. Il faut que ces citoyens soient dorénavant comme les autres, libérés de ces mêmes contraintes et obstacles.

Monsieur le Président, il est grandement temps que le gouvernement fédéral apporte des changements majeurs et très attendus concernant la réglementation des réseaux de transport au pays. Ces changements de réglementation sont fondamentaux et ils ne peuvent se faire ailleurs qu'ici, au Parlement, par un changement de législation qui attend depuis 20 ans.

L'ensemble des propositions contenues dans *Aller sans entrave* est le fruit de toute une série de consultations auprès de ceux qui sont liés directement ou indirectement au monde du transport au Canada, ainsi qu'aux gouvernements fédéral et provinciaux. Ces consultations ont été faites à travers le Canada par le Comité des transports.

Les résultats de ces rencontres nous indiquent sans l'ombre d'un doute que les Canadiens désirent des changements majeurs, une réforme en profondeur de notre système de transports. Notre volonté de changement au système de transports doit être perçue dans un contexte général, dans une politique économique globale où le principe du *Made in Canada* est prioritaire et omniprésent ici.

Regardons ensemble de plus près le contenu de ce projet de loi. Parlons d'abord du transport aérien. La situation du transport aérien du Canada est telle aujourd'hui que le simple maintien de la réglementation économique actuelle desservirait

à la fois les transporteurs aériens, les expéditeurs et les passagers. Déjà, en 1984, la politique du transport aérien intérieur a été modifiée. La réglementation s'en est trouvée réduite et simplifiée.

Mais il ne fallait pas s'arrêter là, monsieur le Président. Il reste un bon nombre de grandes questions à résoudre. Nous proposons maintenant de réduire la réglementation économique en tenant compte de réalités nord-américaines réelles et d'objectifs précis. Ces objectifs sont d'améliorer et au besoin, d'augmenter les services au public, de fournir aux transporteurs des occasions raisonnables de se concurrencer sur le marché canadien.

Un autre de nos objectifs est d'en arriver à éliminer des frais inutiles, monsieur le Président, et de la paperasse pour l'industrie et pour le consommateur.

• (1540)

Pour un transporteur aérien, le test à l'entrée sur le marché du transport canadien se résumera à prouver qu'il est prêt, apte et disposé à offrir un service et, bien entendu, monsieur le Président, en se pliant évidemment aux exigences reliées à la sécurité et aux assurances. Pratiquement la réglementation des tarifs passagers et des marchandises est éliminée. Cependant, dans les cas de services en situation de monopole, le nouvel organisme fédéral de contrôle pourra entendre les plaintes des usagers d'une région donnée et rendre une décision. Autrement, le citoyen pourra choisir dans tous les autres cas la compagnie qui lui offre les meilleurs prix, le meilleur service.

Dans les régions au Nord du 50^e parallèle, notre projet de loi vise à faire profiter les habitants de ces régions des bienfaits d'une plus grande concurrence, tout en garantissant des services essentiels pour ces marchés limités et éloignés. Notre projet de loi vise aussi à empêcher les prix monopolistiques. Les localités du Nord et tous les transporteurs auront la possibilité de se faire entendre sur la délivrance des lignes d'exploitation à de nouveaux entrepreneurs. Les prix et les hausses de tarifs continueront à être réglementés. L'abandon de tout service dans le Nord exigera un préavis de 60 jours. Autrement dit, monsieur le Président, tout a été fait dans notre réforme pour que les intérêts des citoyens soient respectés, même et surtout s'ils vivent en zone éloignée.

La nouvelle loi que nous présentons prévoit une aide financière pour certains services intérieurs jugés essentiels. Pour offrir ces services, nous procéderons par voie d'appel d'offres quand ce sera possible, ce qui me semble la méthode la plus efficace et la plus rentable.

Laissez-moi maintenant vous parler du transport ferroviaire. Monsieur le Président, il faudrait que je dise en même temps que cela aussi me tient à coeur, mon père ayant travaillé pendant 33 ans pour le CN. Encore une fois, notre projet de loi contient plusieurs réformes établissant de nouvelles règles en faveur à la fois du transporteur et de l'utilisateur. La nouvelle loi permettra pour la première fois à l'expéditeur de négocier des contrats confidentiels avec les compagnies canadiennes de chemins de fer. On pourra donc chez les expéditeurs, comme chez les transporteurs ferroviaires, négocier de meilleurs tarifs et de meilleurs services. C'est une bonne nouvelle pour les clients des compagnies ferroviaires, mais aussi c'est très important pour les chemins de fer canadiens qui pourront livrer une